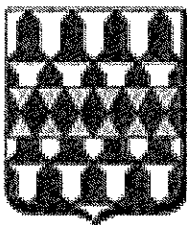


11330



Tél : 04.68.70.05.01

Fax : 04.68.70.07.50

mairie.mouthomet@orange.fr

N/réf : JMS/SB/14234

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze et le sept octobre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie SAUNIERE, Maire.

Christelle HERMAND a été nommée secrétaire de séance.

Présents : Jean-Marie SAUNIERE, Christelle HERMAND, Jean ANTONIETTI,
Louis MARI, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Maria MENDEZ
RODRIGUEZ, Jérôme GAZEAU, Alain TALOUR, Odile NUDING,
Absents : Angharad DAFYDD STYLES, Pierre GUAGNO
Procurations : De Pierre GUAGNO à Jean-Marie SAUNIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 2 octobre 2014

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal appelle de leur part des observations.

Le Conseil Municipal, après un tour de table et à l'unanimité,

ADOpte le compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 2 octobre 2014.

2. Budget commune : décisions modificatives

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre les deux décisions modificatives suivantes :

- Compte tenu de la réalisation de travaux supplémentaires (dalle de béton) et afin d'honorer le décompte final du programme 151 (réhabilitation de la station

d'épuration et création de lits de séchage) de la section d'investissement du budget communal, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :

- + 3 047.80 € à l'article 231 (chapitre 23) de l'opération d'investissement 151
- - 3 047.80 € à l'article 231 (chapitre 23) de l'opération d'investissement 145 (captages)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
23	231	151	Immobilisations corporelles en cours	3 047,80 €

CREDITS A REDUIRE

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
23	231	145	Immobilisations corporelles en cours	- 3047.80 €

- Compte tenu du versement de TVA (non budgétaire) lié à la vente de parcelles du lotissement communal et afin d'honorer jusqu'à la fin de l'année les différents mandatements à affecter au chapitre 65, il est nécessaire de procéder au virement de crédits suivants :
 - + 3 500.00 € au chapitre 065
 - - 3 500.00 € au chapitre 011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2014

CREDITS A OUVRIR

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
65	6531		Autres charges de gestion courante	3 500.00 €

CREDITS A REDUIRE

<i>Chapitre</i>	<i>Article</i>	<i>Opération</i>	<i>Nature</i>	<i>Montant</i>
11	61522		Charges de gestion courante	- 3 500.00€

3. Vote de l'emprunt pour financer les travaux connexes

Après un accord de principe pris lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 2 octobre dernier, Monsieur le Maire revient vers le Conseil Municipal pour présenter le plan de financement détaillé des travaux connexes à la réorganisation financière.

Lesdits travaux consisteront à la réfection de certains chemins communaux et à la plantation de haies chez les privés au vu des mesures compensatoires environnementales imposées. Il

faudra ajouter à ces deux postes de l'ingénierie de projet au niveau de la maîtrise d'ouvrage mais aussi du suivi environnemental.

Pour financer ce projet et après étude, Monsieur le Maire propose de conclure avec la CAISSE d'EPARGNE du Languedoc-Roussillon :

- une ligne de trésorerie d'un montant total de 74 000.00 €, aux conditions suivantes :
 - remboursable dans un an,
 - décompte des intérêts : montant utilisé x nombre de jours réels d'utilisation du mois / 360 x index majoré d'une marge,
 - marge : + 1.72 %
 - sur la base de l'index EURIBOR 3 mois,
 - commission d'engagement : 0.25 % du montant mis à disposition,
 - commission de non utilisation : 0.10% si aucun tirage n'a été effectué.

- un emprunt d'un montant total de 25 000.00 €, aux conditions suivantes :
 - durée de 20 ans,
 - taux fixe : 3.13%,
 - remboursement anticipé donnant lieu à indemnité actuarielle,
 - amortissement progressif,
 - périodicité trimestrielle,
 - frais de dossier : 0.20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie et un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne du Languedoc-Roussillon aux conditions énoncées ci-dessus.

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement du capital, des intérêts et des frais accessoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrat du prêteur.

4. Informations et questions diverses

- *Communication sur la vente des terrains du lotissement communal*

Afin d'augmenter la visibilité des annonces concernant la vente des terrains du lotissement communal, Monsieur le Maire propose de mettre les offres en ligne sur internet via le site « le bon coin ».

- *Réclamation de Madame Véronique RAYNAUD*

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal un courrier de Madame RAYNAUD expliquant les difficultés qu'elle rencontre avec le chien de Madame Agnès JAIME (intrusion et dégradation à l'intérieur de son domicile). Les élus rencontreront prochainement Madame Agnès JAIME pour discuter du comportement de l'animal. Madame Agnès JAIME par ailleurs se dit prête à s'engager par écrit à ce que l'animal ne circule plus seul dans le village.

Ce cas d'animaux en divagation et/ou agressif n'est pas isolé et pose problème ; un courrier sera adressé à tous habitants sur village possédant des chiens afin de leur rappeler leurs obligations et de les sensibiliser aux règles du bien vivre ensemble.

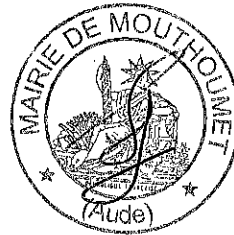
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour extrait : le 7 octobre 2014

Jean-Marie SAUNIERE

Maire

(Signature et cachet)



Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.